

Anticiper son départ à la retraite

Exploitants, anticiper votre départ à la retraite !

Le départ à la retraite est loin d'être une formalité pour les exploitants. Bien connaître la législation qui entoure son départ permet de faire ses choix en toute connaissance de cause.

Participez à une réunion d'information, animée par un conseiller de la Mutualité Sociale Agricole. Au cours de cette rencontre, le conseiller vous informera sur les différentes étapes du départ à la retraite :

- Avant le départ :
 - La reconstitution de carrière,
 - La corrélation cotisations retraite et points de retraite,
 - La validation des trimestres,
 - Bien choisir sa date de départ en fonction des cotisations sociales, du montant de la retraite,...
 - Constituer son dossier de retraite,
 - Les estimations retraite : mode de calcul de la retraite proportionnelle, de la retraite forfaitaire ainsi que de la retraite proportionnelle.
- Après le départ à la retraite :
 - cumul emploi retraite,
 - conduite du tracteur,
 - parcelles de subsistance, etc...

Une réunion riche en information et en apports concrets.

N'hésitez pas à contacter les animatrices vie mutualiste pour plus de renseignements ou les élus MSA de votre territoire.

